

FAVORISONS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU PROFESSIONNEL



89 % des salariés estiment qu'une entreprise qui propose des activités sportives à ses salariés est une entreprise qui veille à leur bien-être*. Les bienfaits de l'activité physique et sportive (APS) sont nombreux en matière de santé physique, mentale et sociale. Le Groupe VYV vous propose un accompagnement sur mesure, adapté à votre secteur d'activité et aux besoins des salariés, pour mettre en place des dispositifs de prévention et des activités sportives.

Des bénéfices personnels et professionnels

31 % des salariés ne pratiquent aucune activité physique*. Pourtant, une pratique régulière comporte de nombreux bénéfices aussi bien personnels que professionnels. Elle réduit le risque de tomber malade ainsi que les douleurs et troubles musculosquelettiques, elle permet une meilleure gestion du stress et diminue la sédentarité. La pratique d'une activité sportive en milieu professionnel facilite la conciliation des temps de vie des salariés, favorise le bien-être au travail et permet de recréer du lien et une dynamique au sein de l'entreprise. Les chiffres le prouvent, 94 % des salariés qui pratiquent du sport dans le cadre de leur entreprise reconnaissent les bienfaits sur leur santé physique et 91 % sur leur santé mentale*.

Le rôle du comité social et économique

Les salariés manifestent un très fort intérêt pour la pratique d'activités sportives dans le cadre professionnel et aimeraient que leur entreprise se saisisse du sujet.

Ainsi, 58 % des salariés dont l'entreprise ne propose pas d'offre sportive souhaiteraient qu'elle le fasse*. Le CSE et les organisations syndicales peuvent être des relais pour favoriser la mise en œuvre des APS au sein de l'entreprise et garantir un suivi des actions et des initiatives.

Le rôle du CSE varie selon la taille de l'entreprise :

- **Lorsqu'il existe un CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés**, les représentants des salariés doivent être associés à la mise en place des APS.
- **Dans les entreprises d'au moins 50 salariés disposant d'un CSE**, ce dernier est seul compétent pour organiser les APS.

Des solutions pour encourager la pratique sportive en entreprise

Le Groupe VYV et ses entités vous accompagnent pour mettre en œuvre un programme accessible à tous les niveaux de condition physique, adapté aux besoins des salariés.

Nous proposons diverses activités telles que des webinaires de sensibilisation, des programmes d'e-santé, des ateliers, des compétitions amicales, des challenges sportifs connectés, mais également des interventions de santé, des conseils en nutrition, et bien plus encore.

Grâce à son partenariat exclusif avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), le Groupe VYV vous aide également à mettre en place des programmes sportifs sur mesure. En présentiel et/ou distanciel, bénéficiez de séances avec des coachs certifiés, d'un accompagnement à la création d'une salle de sport dans l'entreprise, ou encore de la mise en place d'événements sportifs. Les salariés bénéficieront d'une offre à portée de main, et auront une véritable opportunité de prendre soin de leur santé et d'agir pour un meilleur équilibre professionnel/personnel.

* Baromètre 2024 du sport en entreprise, Harmonie Mutuelle et Amaury Sport Organisation (ASO) réalisé avec l'Institut CSA, juin 2024.

 Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GROUPE
vyv

Pour une santé
accessible à tous

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT